



Service développement économique  
Pôle forêt-bois  
16, Place de la Libération  
43000 Le Puy-en-Velay

**DEMANDE D'AIDE**  
**Au titre du programme de**  
**l'Agglomération du Puy-en-Velay**  
**2022-2025**  
**Regroupement du foncier forestier**

**IDENTITÉ DU DEMANDEUR :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal / Commune : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

SURFACE FORESTIÈRE TOTALE POSSEDÉE PAR LE DEMANDEUR (sur l'ensemble du département) : .....

*La demande d'aide ne sera pas instruite si une de ces données n'est pas renseignée*

**PARCELLE(S) ACQUISE(S) ET CONCERNEE(S) PAR LE REGROUPEMENT :**

COMMUNE	SECTION ET NUMERO	SURFACE

Reporter sur l'extrait de plan cadastral à joindre l'emplacement des parcelles en distinguant clairement celle(s) déjà possédée(s), de celle(s) acquise(s).

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e).....,

Atteste être acquéreur ou réalise des échanges de parcelles forestières et demande une prime au regroupement du foncier forestier attribuée par la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Je m'engage donc, sur une durée de 10 ans minimum (à compter de la date de notification de l'aide), à :

- maintenir une destination forestière à la (aux) parcelle(s) nouvellement achetée(s),
- ne pas revendre ou démembrer la nouvelle unité de propriété créée, même en cas de partage de succession,
- avoir pris connaissance et respecter les conditions d'attribution de subvention indiquées dans ce dossier et certifie l'exactitude des renseignements contenus dans ce dossier.

Par ailleurs, je certifie avoir fait agréer un document de gestion durable (CBPS+ ou PSG) si ma propriété forestière (cette nouvelle acquisition comprise) est supérieure à 4ha sur le département de la Haute-Loire.

Fait à ....., le.....

Signature du demandeur :

**En cas de dossier incomplet, une seule relance par demande est accordée au propriétaire, avec un délai de réponse d'un mois sans quoi l'aide ne lui sera pas octroyée.**

***L'agglomération du Puy-en-Velay se réserve le droit de procéder à des contrôles vérifiant l'exactitude des informations indiquées dans ce dossier, et de procéder à une demande de remboursement des aides en cas de non-respect des engagements.***

### Trois possibilités pour déposer votre dossier :



Pôle forêt et filière bois  
16 Place de la libération  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Contact : 04 71 04 07 49  
[karine.gauthier@lepuyenvelay.fr](mailto:karine.gauthier@lepuyenvelay.fr)

Service forestier  
16 boulevard Président Bertrand  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Contact : 04 71 59 05 34  
[foret@haute-loire.chambagri.fr](mailto:foret@haute-loire.chambagri.fr)



Antenne de Haute-Loire  
5 Avenue Alphonse Terrasson  
43000 LE PUY-EN-VELAY  
Contact : 04 71 06 04 55  
[le-puy@cnpf.fr](mailto:le-puy@cnpf.fr)



## DOCUMENTS A FOURNIR :

- Présent formulaire de demande d'aide daté et signé
- Copie de l'attestation de vente/d'échange notariée
- Plan cadastral de la/des parcelle(s) acquise(s) + parcelle détenue initialement
- Extrait de matrice cadastrale mentionnant la parcelle de l'acquéreur
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Attestation sur l'honneur rappelant l'engagement du demandeur signée (ci-dessous)
- Copie du Cerfa 6505 / réunion cadastrale de parcelles (non obligatoire mais priorité pour bénéficiaire de l'aide)

**Uniquement pour les propriétaires possédant plus de 4 ha sur le département (nouvelles acquisitions comprises) :**

- Attestation de document de gestion durable (CBPS + ou PSG).  
Numéro d'enregistrement : ...../...../.....

Se rapprocher du CRPF Haute-Loire ou de votre gestionnaire pour toute information concernant l'élaboration de ce document

### Partie réservée au service instructeur

DOSSIER N° _ _ _ _ - _ _	OUI	NON
Parcelles ayant un couvert forestier (acquises et achetées)		
Parcelle(s) contigüe(s) à une parcelle déjà détenue		
Parcelle(s) en zone libre ou réglementée		
Acquisition de moins de 6 mois Date dépôt : ..... / ..... / 202... Date d'achat : ..... / ..... / 202...		

Référence dossier :

Vente ou échange	
Nombre de parcelles éligibles	
Montant de la subvention à verser	

Dates notifications :

Relance	Dossier complet	Avis de subvention (positif / négatif) avec motif



# Dispositif D'AIDE

Au titre du programme de  
l'Agglomération du Puy-en-Velay

2022-2025

## « Regroupement du foncier forestier »

### OBJECTIF

Lutter contre le morcellement en favorisant l'acquisition de parcelles forestières contiguës. Ceci dans un but d'augmenter les unités foncières et faciliter la gestion forestière.

### ÉLIGIBILITÉ

Cette prime est accordée aux propriétaires forestiers (personne physique ou morale) possédant une propriété forestière sur une commune de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Ne sont concernées par cette opération de regroupement du foncier forestier que les parcelles destinées à une vocation forestière (parcelle boisée d'après la définition de l'INSEE ou sol à reboiser)

Délai de la demande d'aide inférieur à 6 mois par rapport à la date d'acquisition (acte notarié)

En cas d'échange, seul le propriétaire ayant pris les frais de notaire à sa charge bénéficie de l'aide. Si les frais sont partagés, l'aide est alors divisée par deux

### NON ÉLIGIBLE

Parcelles concernées par cette demande classées « INTERDIT » à la réglementation des boisements  
Plus d'information : [www.hauteloire.fr/Les-reglementations-des-boisements.html](http://www.hauteloire.fr/Les-reglementations-des-boisements.html)

### MONTANT DE L'AIDE

200 € par parcelle attenante acquise  
Plafonnée à 600 € /an et par demandeur.

**En cas de dossier incomplet, une seule relance par demande est accordée au propriétaire, avec un délai de réponse d'un mois sans quoi l'aide ne lui sera pas octroyée.**

## L'agglo s'engage sur le développement de la filière forêt-bois

Service développement économique  
Pôle forêt et filière bois  
16 Place de la libération 43000 LE PUY-EN-VELAY  
Contact : 04 71 04 07 49 / [karine.gauthier@lepuyenvelay.fr](mailto:karine.gauthier@lepuyenvelay.fr)

En partenariat avec :

